

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00029

Numéro SIREN : 847 150 299

Nom ou dénomination : FID SUD MONTAUBAN

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt 805

**FID SUD MONTAUBAN
35 rue Pierre Gamarra
82000 MONTAUBAN**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

23 bld du Lapacca
65100 LOURDES
Tél. 05 62 42 71 00
E-mail : csa@csaexpertise.fr

C.S.A. AUDIT

Jean-Marc AUZON, Cédric BARAKAT, Florent JEAN

Commissaires aux comptes inscrits sur la liste nationale
rattachés à la CRCC de Grande Aquitaine

SARL FID SUD MONTAUBAN

A l'attention des associés
35 rue Pierre Gamarra
82000 MONTAUBAN

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société SARL FID SUD MONTAUBAN en société SAS FID SUD MONTAUBAN

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LOURDES,
Le 2 mars 2022

*Pour la société CSA AUDIT,
Commissaire à la transformation,*

Cédric BARAKAT